Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 015-241500230-20250630-DEL_2025_097-DE

AURILLAC AGGLO
unique / multiple = ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 48
Nombre de conseillers absents à la séance : 3
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers représentés : 17
Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :
Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :
Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :
Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_097 : POLITIQUE DE LA VILLE / PROGRAMMATION 2025 DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagement Quartiers 2030 » ;

Vu le Contrat de Ville 2024/2030 signé en juillet 2024 ;

Vu la délibération n° DEL_2025_007 du 24 février 2025 relative à la convention de cofinancement d'un poste de chef de projet cohésion sociale porté par la Ville d'Aurillac dans le cadre du Contrat de Ville 2024/2030 ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 015-241500230-20250630-DEL_2025_097-DE

Vu la délibération n° DEL_2025_027 du 24 février 2025 relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Centre Social de Marmiers et l'Association DAHLIR ;

Vu la délibération n° DEL_2025_045 du 7 avril 2025 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Accent Jeunes ;

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers dits défavorisés (quartier Politique de la Ville/QPV). L'objectif principal est d'assurer l'égalité entre les territoires en proposant des interventions/actions concourant à améliorer les conditions de vie des habitants du QPV.

C'est dans ce cadre que le Contrat de Ville 2024/2030 a été signé en juillet 2024 entre les différents partenaires institutionnels concernés : État, Aurillac Agglomération, Ville d'Aurillac et Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac (CCAS), Département du Cantal, Caisse d'Allocations Familiales, Bailleur social Cantal Habitat, France Travail, Mission Locale, Éducation Nationale, Banque des Territoires/Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, CCI et CMA du Cantal, AGESI/Cap Emploi - Cap Social.

Ledit contrat est structuré autour de 4 orientations majeures, à savoir :
- l'inclusion/insertion professionnelle devant permettre aux habitants actifs de ce quartier d'accéder plus facilement à l'emploi ;
- la lutte contre toutes les formes de précarité, particulièrement ciblée sur les publics fragiles/spécifiques du quartier ;
- la réussite éducative pour tous les enfants/jeunes du quartier ;
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de la qualité de vie au quotidien des habitants.

De plus, il repose sur une gouvernance et une animation renforcée qui s'organise autour :
- d'un pilotage conjoint et collégial par les 3 co-pilotes : Aurillac Agglomération, État et Ville d'Aurillac ;
- d'espaces de dialogue et de co-construction via quatre instances thématiques (Emploi/Insertion ; Réussite éducative ; Précarité/Vulnérabilité ; Cadre de vie/Habitat) et deux instances territoriales (QPV Aurillac Sud et Centre ancien).

C'est à travers ces différentes rencontres et temps d'échanges que la programmation 2025 a été définie. Celle-ci propose deux types de soutien financier :
- celui relatif aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs/CPO (cf. délibérations n° DEL_2025_007, n° DEL_2025_027 et n° 2025_045) signées avec le Centre Social de Marmiers, l'Association Accent Jeunes, le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR) et la Ville d'Aurillac pour le co-financement du poste de Chef de projet Cohésion Sociale ;
- celui pour les projets / actions proposés par les acteurs locaux.

*** <u>Le financement annuel des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour l'année 2025</u> :**

Le tableau ci-dessous précise le coût annuel de chaque CPO avec la répartition des crédits alloués par Aurillac Agglomération et l'État :

	Subvention octroyée	Aurillac Agglo	Etat/BOP147
CPO DAHLIR	19 000,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €
CPO Centre Social de Marmiers	37 000,00 €	18 500,00 €	18 500,00 €
CPO Accent Jeunes	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Convention de co-financement poste Ville 50 %	23 202,23 €	23 202,23 €	0,00 €
TOTAL	**109 202,23 €**	**66 202,23 €**	**43 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 015-241500230-20250630-DEL_2025_097-DE

*** <u>Le financement des projets et actions qui seront mis en œuvre en 2025</u> :**

Parmi les six propositions de projet, trois s'inscrivent dans la thématique « Emploi/Insertion » ; deux sur l'axe « Précarité/Vulnérabilité » et un pour le volet « Réussite éducative ».
Le coût des projets et la répartition des subventions proposée par Aurillac Agglomération et l'État sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

Projet	Opérateur	Subvention octroyée	Aurillac Agglo	État/ BOP147
Emploi/Insertion				
« En route vers la clause »	AFAPCA	1 200 €	600 €	600 €
« Salon de l'alternance »	Mission Locale	2 000 €	1 000 €	1 000 €
« Accompagnement au développement commercial des jeunes entreprises en QPV »	BGE sud-ouest	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Précarité/Vulnérabilité				
« Sortir de l'isolement du domicile en allant vers les ateliers de prévention »	CCAS	17 000 €	3 500 €	13 500 €
« Formation sur la démarche d'aller vers auprès des médiateurs »	Ville d'Aurillac	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Réussite éducative				
« Les enjeux d'égalité »	CIDFF15	1 600 €	800 €	800 €
TOTAL		**27 800 €**	**8 900 €**	**18 900 €**

Le montant total des subventions allouées dans le cadre de la programmation 2025 est de 137 002,23 € (cf. tableau financier en annexe) qui se répartit entre les deux cofinanceurs de la façon suivante :
• 75 102,23 € de participation financière d'Aurillac Agglomération ;
• 61 900,00 € de crédits octroyés par l'État au titre de la mission Politique de la Ville (sur le programme 147), mandatés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions joint en annexe, le versement de la participation financière d'Aurillac Agglomération.

Les crédits correspondant au financement apporté par Aurillac Agglomération sont inscrits au Budget Primitif, chapitre 65 article 6574, fonction 52.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER Sébastien PRAT.